

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTE n° 99.110

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

8 NOVEMBRE 1999

DATE D'AFFICHAGE

8 NOVEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. CANDAU
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN
M. BENOIT représenté par M. GAVEN

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME IRRECOUVRABLES

VOTE : POUR : 30
CONTRE : 2

Monsieur le Trésorier Payeur général de la Charente-Maritime a notifié deux demandes d'admission en non valeur concernant deux redevables de taxes d'urbanisme, en l'occurrence :

- SCI LES EMBRUNS pour 19 233 F.
- SARL LES PINS DE MIRBOIS pour 10 070 F.

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur ces deux taxes d'urbanisme compte tenu de leur irrécouvrabilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la demande de Monsieur le Trésorier Payeur général,
- VU le décret n°98-1239 du 30 Décembre 1998,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre en non valeur les taxes d'urbanisme irrécouvrables concernant :

- SCI LES EMBRUNS pour 19 233 F.
- SARL LES PINS DE MIRBOIS pour 10 070 F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 novembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS